

**ECHELLES**: XL/S - territoire / architecture + contexte

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE : Architecte / urbaniste / paysagiste

FAMILLE DE SITE : IMPLANTER - Milieux productifs

LOCALISATION: Communes de Salperwick, Saint-Martin lez Tatinghem,

Longuenesse, Arques et Saint-Omer POPULATION: Pôle urbain 45 000 hab. SITE STRATÉGIQUE : 1007 HA

SITE DE PROJET: 84 ha

ACTEURS IMPLIQUÉS : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, villes de Saint-Omer, Saint-Martin lez Tatinghem, Longuenesse, Arques et Salperwick, Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure

PROPRIÉTAIRE(S) DU SITE : Collectivités territoriales

SUITES DONNÉES AU CONCOURS : Étude de faisabilité et/ou de

maitrise d'œuvre

### COMMENT LE SITE CONTRIBUE-T-IL À LA VILLE PRODUCTIVE ?

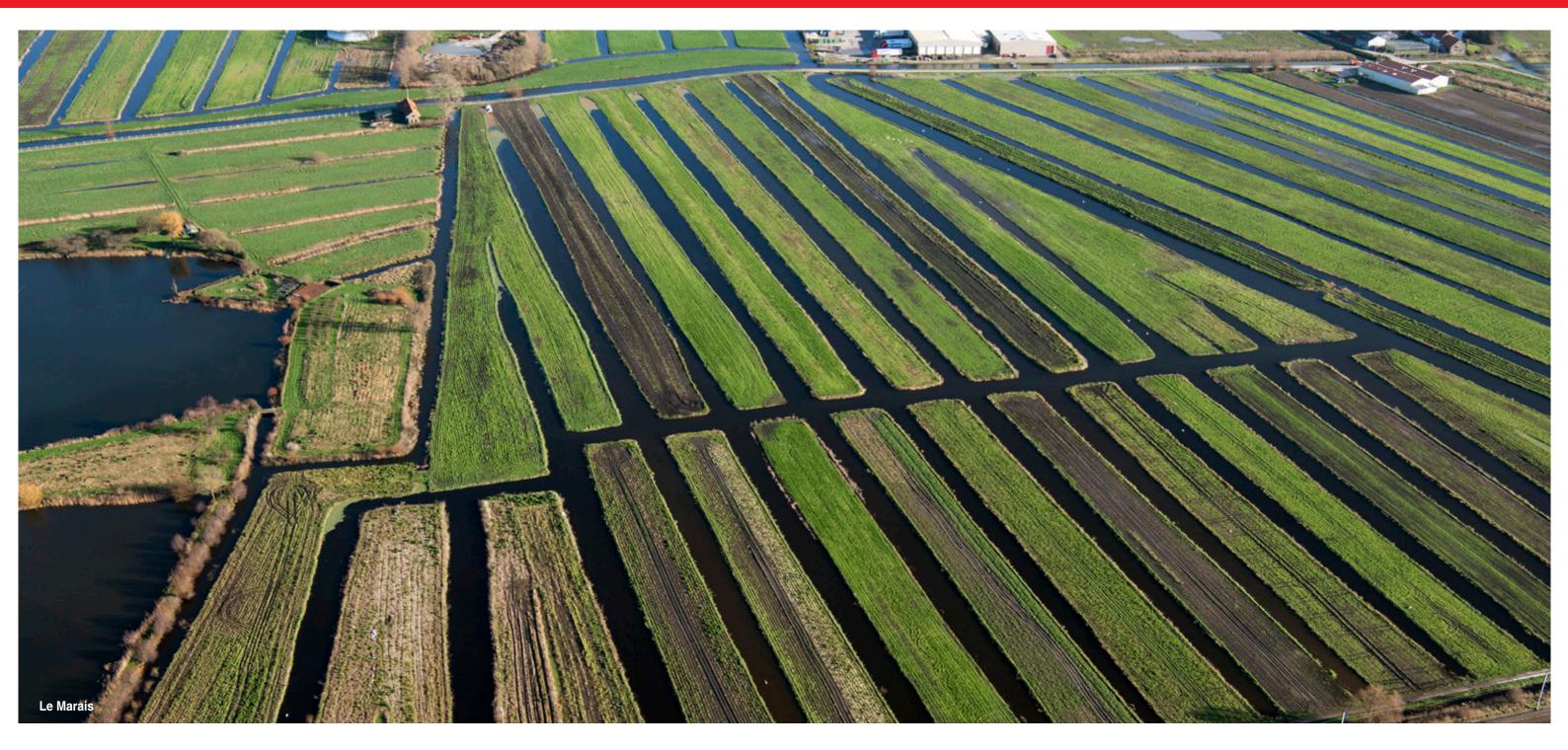
Le périmètre d'étude est à l'échelle du pôle urbain composé de 5 communes (Saint-Martin lez Tatinghem, Saint-Omer, Longuenesse, Salperwick et Arques) situées à l'interface entre le cœur urbain et le marais audomarois. En accroche à l'ouest avec la rocade réalisée dans les années 1980 à 2000 et à l'est avec une voie sur berge peu qualifiée, il est ponctué d'espaces et de quartiers cloisonnés souvent de concevoir des liens de partage et de production.

L'enjeu est donc de recréer des connexions et des interfaces productives, autour de la notion d'eau productive (eau et tourisme / agriculture / industrie / innovation / loisirs et sports etc.) : interface marais/ville, équipements sportifs/équipements scolaires, centre-ville d'Argues/marais, centre-ville d'Argues/Quartier de la gare. Il s'agit à la fois de penser et amorcer les processus de requalification des délaissés et espaces en friche actuels et futurs afin de favoriser une mixité urbaine, mais également de créer

des continuités et liaisons urbaines et naturelles harmonieuses entre ces quartiers (enjeu des entrées de ville, du traitement paysager, de la requalification d'espaces en friches et délaissés).

## STRATÉGIE DES COLLECTIVITÉS

La structuration de l'agglomération autour d'un pôle urbain de 45 000 habitants monofonctionnels, pour lesquels il conviendra de créer des relations de proximité et et en relation avec son marais, est identifié comme une priorité des politiques d'aménagement et participe à la construction d'une agglomération attractive, des courtes distances et durable. Cela se traduit par la volonté d'interroger la mobilité en son sein, notamment les liaisons entre le centre historique avec la ville industrielle et les communes résidentielles ; de repenser la relation urbanisme et mobilité, de valoriser les espaces publics, et de réfléchir à l'interface ville/marais afin de préserver les richesses naturelles offertes par le territoire. Un maillage de secteurs de projets a été identifié en matière de renouvellement urbain et de requalification de l'espace



#### public:

- 1. Le Village Vacances (VVF) de Salperwick;
- 2. L'interface Marais/Ville de Saint-Martin lez Tatinghem incluant le site de la maison du Marais, le port au lait battu et le site « Bloc de 10 » et son parking relais;
- 3. La plaine de sports, le lycée et le quartier Fort Maillebois sur l'axe Saint-Omer/Longuenesse;
- 4. le centre-ville d'Arques et ses friches industrielles;
- 5. le quartier de la gare de Saint-Omer et son Plan Guide de Composition urbaine.

#### **DESCRIPTION DU SITE**

Le site de réflexion concerne cinq communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à savoir la ville historique de Saint-Omer, la ville industrielle d'Arques, les communes résidentielles de Longuenesse et Saint-Martin- lez-Tatinghem et la commune rurale de Salperwick. Ces 5 communes sont en lien direct avec le marais audomarois

Ce périmètre de site est marqué par une diversité des entités paysagères à l'interface entre ville et campagne, entre marais audomarois et centre historique. Les sites de projet identifiés en renouvellement urbain se situent au contact direct du boulevard et concernent soit des espaces en friche ou potentiels de friches (site Village Vacances (VVF), friches industrielles, parking délaissé) pour questionner leur mutation et régénération, soit des équipements sportifs et espaces verts publics.

# DANS LE PROGRAMME DE MIXITÉ URBAINE, COMMENT LA PRODUCTION EST-ELLE PRISE EN COMPTE ?

En questionnant les enjeux, fonctions et devenirs des sites de projet, il s'agira de recréer des connexions et des interfaces productives, autour de la notion d'eau productive, entre ces espaces aujourd'hui cloisonnés. Le développement territorial autour de l'eau productive questionne les enjeux des sites de projets en lien avec l'eau productive : eau et tourisme / agriculture / industrie / innovation / loisirs et sports, les liens et relations entre les secteurs de projet. Plus particulièrement,

le développement territorial autour de l'eau productive questionne la capacité à bénéficier à l'ensemble des habitants, à soutenir la cohésion sociale et le désenclavement de certains espaces. Il s'agit ici de penser l'inclusion sociale en direction des quartiers défavorisés de la ville (Plaine des Sports et Fort Maillebois) et de veiller à la complémentarité des espaces notamment des équipements sportifs dédiés à la pratique associative et institutionnelle face au développement des sports libres le long du canal. Il est attendu de cette stratégie qu'elle intègre les enjeux d'espaces publics, de pratiques sociales renouvelées, de paysages et de continuités écologiques dans une réflexion prospective sur l'identité audomaroise. Plus largement, le programme questionne le modèle même de la ville humide du XXIème siècle. Quelle place jouera l'eau dans les systèmes productifs ? Quels en seront les effets sur les paysages, les modes de vie, les espaces publics ? Comment s'imbriqueront les milieux anthropisés et les milieux naturels ? Quels seront les futurs statuts de l'eau : eau productive, eau bienfaitrice, eau réparatrice, eau naturelle etc. ?

# Vers une eau productive









